L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL.—NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 AVRIL 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE,
No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 3 AVRIL.

LES NOTAIRES.

Le juge Buchanan, de la Cinquième Cour de District, a rendu hier sa décision dans l'affaire de Henry B. Kelly contre James P. Gilly. Le jugement porte que le défendeur restera en possession de son notariat et que le gouverneur ne pourra destituer un notaire avant l'expiration du terme constitutionnel de quatre années.

Le demandeur interjettera, dit-on, appel à la Cour Suprême.

Le canon a grondé hier du quart d'heure en quart d'heure, sur la place d'armes, en honneur de la mémoire de John C. Calhoun.

DISTRIBUTION DES PLACES.—Les démocrates se plaignent des destitutions opérées par le Président et le cabinet; ils ont fort, car sous ce rapport, le général Taylor n'a satisfait qu'à moitié ses amis, ceux qui font corps au pouvoir. Voici des chiffres qui attestent d'ailleurs sa modération. Le département d'Etat a quinze employés whigs et zéro démocrates; le département de la marine vingt cinq whigs et vingt-trois démocrates; le département de la guerre, trente whigs, dix-neuf démocrates et sept indépendans. Les employés de tous les départemens se classent comme suit au mois de janvier de cette année: 350 démocrates, 294 whigs. Majorité en faveur du parti démocrate: 56. Ces chiffres parlent plus haut que toutes les jérémiades de certaines feuilles locofocos.

PROCES DU Dr. WEBSTER.

Sixième Audience.

Bien que le dénouement du procès Webster nous soit connu, nous n'en continuerons pas moins à présenter un sommaire des témoignages afin que nos lecteurs se fassent une juste idée de cette affaire. Le verdict de meurtre au premier degré rendu contre l'accusé ne paraîtrait pas jusqu'à ce moment justifié par les dépositions qui nous sont connues.

A l'ouverture de la sixième audience, Mme Mary Bizzell est appelée comme témoin. Elle connaît M. et Mme Littlefield. Elle a entendu parler de la disparition du docteur Parkman. Le reste de son témoignage est rapporté d'une manière si décousue par les journaux du Nord qu'il nous n'y comprenons absolument rien.

M. Pike en déclare qu'il est étudiant en médecine. Il suivait le cours du docteur Webster. Il a vu ce dernier le 23 novembre, vers 6 heures, en dehors de l'enceinte du collège. Il ne sait pas si l'accusé est rentré dans le collège. Il ne saurait nommer vu heure de l'enceinte à cette heure de la soirée.

M. Calhoun est appelé. Je connais dit-il M. Littlefield. J'ai causé avec lui de la disparition de M. Parkman le dimanche qui a suivi cet événement. J'ai vu le professeur Webster dans Walth Grove street, vis-à-vis du collège. Je crois qu'il était alors quatre heures. M. Webster est venu à Littlefield et lui a dit: "Avez vous Parkman à remettre de mère?" Littlefield a répondu qu'il l'avait vu le vendredi précédent près du collège. Où cela vous, lui demanda Webster? Près du Littlefield, à la porte du collège, mais je n'ai pas vu entrer le docteur Parkman. Le temps de nouveau par Webster, Littlefield dit qu'il avait vu le docteur Parkman se diriger vers le collège à une heure et demie de l'après-midi. C'est ce moment même, observa Webster, que je lui ai payé une somme de $483, pour terminer une hypothèque; le docteur Parkman était entièrement revenu de l'argent et s'est retiré précipitamment.

Le docteur Jackson, professeur d'anatomie pour la classe de chirurgie Hayward dans la ville de Cambridge.—M. Littlefield a eu avec moi une entrevue au collège, le vendredi à une heure. Il me dit qu'il voulait percer un mur pour examiner l'intérieur d'une chambre. Je ne crois pas qu'il ait percé un mur pour examiner l'intérieur d'une pièce; il revint quelque temps après et annonça qu'il avait découvert des restes qu'il supposait être ceux du docteur Parkman. Il se rendit immédiatement auprès du docteur Bigelow pour lui faire part de sa découverte. Mme Littlefield et moi nous nous dirigeâmes vers la place indiquée par Littlefield. Nous y visitâmes, par une ouverture pratiquée dans le mur, des restes d'un cadavre. Je prit une lumière et je descendis dans la voûte. Le témoin ajoute de nouveaux détails qui ne sauraient être compris dans les précédentes dépositions.

Erastus Clapp déclare qu'il est dans la police depuis 1826. Sa déposition n'offre aucun intérêt.

Nathaniel D. Swain, commissionnaire.—J'ai vu l'habitude de porter différentes choses au collège médical pour le professeur Webster. Dans la semaine qui suivit le 23 novembre, je me rappelle m'avoir apporté deux paquets renfermant, je crois, des échantillons de vigne. C'était un mardi le 26. Le docteur Webster m'avait recommandé de les déposer chez Littlefield où il devait les prendre lui-même. J'avais ordinairement l'habitude de porter moi-même au laboratoire du professeur tout ce dont il avait besoin. Le 24, je fus chargé de porter deux caisses au collège, la plus grande avait environ deux pieds et demi de hauteur sur un et demi de largeur. L'une était vide, l'autre renfermait quelque chose. Je la plaçai chez Littlefield. Après l'arrestation du docteur Webster, j'allai au collège, mais je ne revisque la plus petite de caisses.

L'audience est levée.

MEURTRE MYSTERIEUX.—Hier matin de bonne heure, le corps d'un homme a été trouvé sur la levée, au pied de la rue Conti. Le cadavre était placé entre deux barils de mélasse. On a en d'abord quelque peine pour constater son identité, tous on a appris que le défunt se nommait McFarlane et était commis à la buvette du bateau à vapeur Bowie, le dernier. Il avait une large blessure au cou et trois à la poitrine. Le coroner a fait la levée du corps et la police, avertie immédiatement, s'est mise en campagne pour arrêter les auteurs du meurtre. Les recherches les plus actives ont été jusqu'ici inutiles.

POLICE.—La journée d'hier a été calme. La Cour du recorder Génois était déserte et celle du recorder Baldwin n'était guère plus animée. Deux individus, J. Sweeney et James Quee, ont été renvoyés par ce magistrat, devant la Première Cour de District pour répondre à une accusation de vol.

CONGRES.

SENAT, 25 mars—M. Douglass, de l'Illinois, rapporte un bill pour l'admission de la Californie et un autre bill établissant un gouvernement territorial dans le nouveau territoire d'Utah, colonisé par les Mormons, ainsi que dans le Nouveau Mexique. Ce dernier bill ne renferme aucune disposition relative à l'esclavage et réserve au peuple des territoires le droit de se prononcer sur l'établissement de l'interdiction de cette institution. Le projet de loi renferme une clause particulière réglant les frontières du Texas et accordant à cet Etat une indemnité en retour de l'abandon de cette partie du Nouveau Mexique qu'il réclame.

Le Sénat reprend la délibération sur le message du Président concernant la Californie.

M. Hunton, de la Virginie, fait un discours sur l'esclavage et l'attitude du Sud. La suite du débat est renvoyé à lundi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Le bill du déficit est discuté avec certains amendements et passé à une majorité de 140 voix contre 66.

La Chambre reprend la délibération sur le bill relatif à l'admission de la Californie.

M. Thurston, délégué de l'Oregon, parle en faveur de l'admission. M. Breck, du Kentucky, prend ensuite la parole, et la Chambre s'ajourne.

DES LEGISLATURES ETRANGERES.—Le Sénat de l'Ohio a voté dans la matinée de 20 mars soixante-cinq bill! C'est aller vite en besogne.

VICE-CONSUL DE SARDAIGNE.—Le Président a nommé officiellement NICCOLO SARTI, ci-devant vice-consul de Sardaigne pour l'Etat de Pennsylvanie. M. Sarti résidera à Philadelphie.

INCENDIE.—Hier matin, vers deux heures, le feu a éclaté dans une maison en briques, à trois étages dans la rue Gravier, qui n'a pas tardée à être réduite en cendres. Les flammes se sont communiquées ensuite à des dépendances qui ont été consumées et la belle maison de M. Jacob Barker, au coin des rues Hyrome et Gravier, a pris feu à son tour et a été détruite malgré tous les efforts des pompiers.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

SENAT—*RAPPORT OFFICIEL.*

MARDI, 5 mars 1850.

Le Sénat se réunit conformément à l'ajournement.

L'honorable James G. Bryce est au fauteuil.

Sur motion de M. Sawyer, le Sénat s'occupe de l'acte pourvoir en aide à E. Laverty, J. N. Elliott et J. L. Comstock, dont le projet a été supprimé par la Chambre. Sur motion, le Sénat insiste sur le maintien du projet.

M. Cole, au nom du comité des réclamations, rapporte un acte pour restituer à Charles A. Chaudron et ses droits civils et politiques.

M. Moore, au nom du comité de l'instruction publique, auquel a été référée la résolution relative à la part de la paroisse Bienville dans les fonds des recettes, présente un rapport écrit accompagné d'une résolution.

ORDRE SPÉCIAL DU JOUR.

L'ordre spécial du jour appelle l'acte pour le cancellement éventuel des bons émis par l'Etat en faveur de la Banque des Citoyens.

M. Adams demande l'adoption de la première section mise conque.

"Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée-Générale, qu'aussitôt que la Banque des Citoyens aura remis à l'Etat, pour être cancellés, les bons émis par l'Etat en faveur de la dite Banque, jusqu'à concurrence de $600,000, et aura en retour, indépendamment de ses présentes ressources et sans augmenter les charges de l'Etat, un actif additionnel d'au moins $900,000, et des que la Législature aura nommé un fonctionnaire par le Sénat de circulation, il sera du devoir du dit Gouverneur de publier sa proclamation déclarant que la dite Banque aura désormais le droit de émettre du papier en circulation, sous les mêmes réserves et restrictions imposées par la loi à toutes les banques de cet Etat."

On réclame la lecture du rapport de la minorité du comité auquel a été référé le mémoire de la Banque des Citoyens. Ce rapport est ainsi conçu:

Le soussigné, membre du comité auquel a été référé le mémoire de la Banque des Citoyens, rapporte respectueusement au Sénat qu'il ne partage pas l'avis de la majorité de ce comité parce qu'il croit inopportun et impolitique de faire droit à la demande des signataires du mémoire. (Signé) F. M. HERFORD.

MM. Philips, Bryce, Drew, Sigur et Hereford s'opposent à l'adoption du bill. MM. Sawyer, Dufilho, Moore et Allnutt soutiennent la mesure.

M. Herford réclame l'appel nominal sur l'adoption de la résolution.

M. Sawyer demande la lecture du 24e règlement du Sénat ainsi conçu:

Aucun membre ne votera sur une question dont l'intérêt ne sera pas moins intéressant pour lui qu'à un autre citoyen présent quand la question a été soumise au Sénat. Dans le cas de division et lorsque l'appel nominal a lieu sur une question quelconque, les membres se trouvant en dehors de l'enceinte du sénat ne doivent pas voter.

M. Bryce est au fauteuil.

M. Bryce dit qu'il est détendeur d'actions de la Banque des Citoyens et qu'il se considère comme directement intéressé. Si cependant il pouvait voter, il se prononcerait pour la négative.

M. Lewis est de l'avis de ce dernier argument. Si cependant il pouvait voter, il se prononcerait pour l'affirmative.

M. Clark fait une déclaration semblable.

MM. Adams, Boisdoucy, Chambliss, Dorsey, Dufour, Duncan, Gardere, Gaudet, Moore, Lewis, Sawyer, Tillman, Tufomes et Van Wickle votent pour l'adoption de la résolution.

MM. Bryce, Butler, Cade, Caldwell, Drew, Harrison, Hereford, Peck, Philips, Richardson, Sigur et Wallace votent contre l'adoption.

M. Cole demande à s'abstenir. Sa proposition est rejetée et il vote dans la négative.

M. Clark déclare que bien qu'il soit actionnaire, il se croit tenu de représenter les désirs de ses commettans et il réclame conséquemment le droit d'enregistrer son vote. Les journaux qu'il a l'honneur de représenter sont intéressés dans la question et il croit de son devoir d'exprimer leurs vues. Tout d'abord il a pensé que l'objection pouvait avoir quelque valeur, mais en y réfléchissant il croit le contraire.

M. Sigur soulève la question d'ordre. En vertu du règlement un Sénateur peut-il voter sur une question dont l'intérêt, d'après son propre avoir, l'intéresse de cette manière?

Le Président observe qu'il n'a pas le droit de se prononcer des Sénateurs et qu'ils étaient exclusivement juges en pareil cas. Il ne saurait voir de décision qui ait été rendue à ce sujet.

Sur la demande de M. Van Wickle, la délibération est suspendue pendant quelques minutes. Le Sénat reprend ses travaux et le Président déclare qu'il a consulté les précédens et qu'il ne saurait trouver de décision qui ait été rendue à ce sujet. Les vues de chaque sénateur étant à cet égard, Les vues de chaque sénateur étant à cet égard, Les vues de chaque sénateur étant à cet égard,